

Trame noire et biodiversité

**DISPOSITIFS DE SOUTIEN RÉGIONAL
EN FAVEUR DE LA TRAME NOIRE ET
DE LA FAUNE NOCTURNE**

18 novembre 2021



Une priorité de la Région Île-de-France

- **Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2020-2030** : « *diminuer les impacts de l'éclairage public et déployer la trame noire en Île-de-France, en s'appuyant notamment sur l'expérience des PNR franciliens* »
- **Acte II du Plan de relance régional** : « *accompagner 100 collectivités d'ici 2025 pour transformer leur éclairage public et le rendre sobre et respectueux de la faune nocturne (trame noire)* »

3 grands axes actions pour répondre à ces objectifs :

- Refonte en janvier 2020 de l'**AAP « Pour la reconquête de la biodiversité en IDF »** avec comme thématique prioritaire la trame noire et la faune nocturne
- Création en janvier 2020 du **dispositif « Modernisation de l'éclairage public »** pour accompagner l'installation d'un matériel d'éclairage plus économe et moins impactant pour la biodiversité
- Appui sur l'**Institut Paris Région et l'Agence Régionale de la Biodiversité** pour recenser les bonnes pratiques et accompagner les acteurs

L'AAP « Pour la reconquête de la biodiversité en Île-de-France »

- Dispositif ouvert à tous les projets contribuant à préserver, restaurer et valoriser la biodiversité

2 à 3 sessions d'appel à projets chaque année:
<https://www.iledefrance.fr/reconquete-de-la-biodiversite>

- **Pour quels projets portant sur la biodiversité nocturne ?**
 - ✓ L'acquisition de connaissances sur la faune nocturne et sur l'impact des pollutions lumineuses sur les espèces
 - ✓ L'identification des trames noires dans les territoires et l'élaboration de programmes d'actions pour restaurer les continuités nocturnes
 - ✓ La réalisation d'aménagements favorables à la faune nocturne
 - ✓ La sensibilisation aux espèces nocturnes et à leur mode de vie

 Le remplacement des luminaires n'est pas éligible à cet AAP, cf dispositif « *Modernisation de l'éclairage public* » (aap-eclairage-public@iledefrance.fr)

L'AAP « Pour la reconquête de la biodiversité en Île-de-France »

Modalités de l'aide :

- 50 % en fonctionnement, subvention plafonnée à 20 000 €
- 70 % en investissement, subvention plafonnée à 200 000 € sauf pour les projets de restauration de continuités écologiques identifiées dans le SRCE (relèvement du plafond à 500 000€)

Dépenses éligibles : études, inventaires, travaux, achat de matériel naturaliste, actions de sensibilisation ou de formation des acteurs...

Bénéficiaires éligibles :

- Collectivités territoriales et groupements
- Associations
- Etablissements publics
- Bailleurs sociaux publics ou privés
- Syndicats professionnels
- Universités et organismes de recherche, établissements d'enseignement

Besoin d'aide pour monter votre dossier ?
Les services régionaux et l'ARB vous accompagnent : biodiversite@iledefrance.fr

Quelques exemples de projets soutenus

- 5 projets permettant la cartographie des continuités écologiques nocturnes

CA Marne & Gondoire, SIARJA, PNR du Gâtinais français, CA Cergy-Pontoise, Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois

⇒ **Au total, 144 communes concernées grâce au soutien régional**

- 1 projet portant sur la connaissance des pollinisateurs nocturnes

Association Noé

- 1 projet portant sur le suivi des populations de Chevêche d'Athéna dans le 78 et l'installation de nichoirs pour les rapaces nocturnes

Association Terroir et Nature en Yvelines

- ...

Vos contacts

Mail de contact pour l'AAP « Reconquête de la biodiversité »
biodiversite@iledefrance.fr

Eglantine BRETON
Chargée de mission Stratégie Régionale pour la Biodiversité
eglantine.breton@iledefrance.fr